

Annexe 4

**Projet**

AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

ET DE MOYENS FINANCIERS ET DE MISE A DISPOSITION

DE LOCAUX CONCLUE ENTRE LA VILLE DE VOUZIERS

ET LE FJEP/Centre Social

- Affectation de la subvention 2012 -

Entre les soussignés

M. Claude ANCELME, Maire de la Ville de Vouziers, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville,

Mme Marie Christine GEANT, Présidente de l'Association FJEP/CENTRE SOCIAL, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite association

Il EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Il est octroyé une subvention de fonctionnement au FJEP /CS de 38 965 € (trente huit mille neuf cent soixante cinq euros)

Article 2 : L'affectation et la répartition de cette subvention se fera dans les comptes de l'association selon les modalités suivantes de répartition :

	<b>Proposé</b>	<b>Demandé</b>	<b>Pour Mémoire 2011</b>
- Fonction pilotage de l'association :	7 500 €	7 500 €	7500 €
- Secteur enfance :	9 800 €	9 800 €	5 500 €
- Secteur Jeunes, prévention et accompagnement :	12 000 €	12 000 €	12 000 €
- Secteur adultes parentalité :	9 665 €	9 665 €	5965 €
-			
<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>38 965 €</b>	<b>38 965 €</b>	<b>30 965 €</b>
- Projet CEJ - RAM :	-	-	14 718 €
<b>TOTAL :</b>	<b>38 965 €</b>	<b>38 965 €</b>	<b>45 683 €</b>

Article 3 : La subvention sera versée à la signature de la convention, déduction faite de l'avance de 10 000 € versée selon la délibération n° 2011/85 du 20 décembre 2011.

Fait à Vouziers le  
La Présidente

Marie-Christine GEANT

Le Maire

Claude ANCELME

# PROJET

**AVENANT A LA CONVENTION LIANT LA VILLE DE VOUZIERIS  
A L'ASSOCIATION LES TOURELLES  
CONCLUE EN DATE DU 25 MARS 2004  
Affectation de la subvention 2012**

Entre les soussignés

M. Claude ANCELME, Maire de la Ville de Vouziers, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville,  
M ; Sylvain MACHINET, Président de l'Association LES TOURELLES, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite association

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Il est attribué à l'Association les Tourelles une subvention de 76 368 € (soixante seize mille trois cent soixante huit). L'affectation et la répartition de la subvention se fera dans les comptes de l'association selon les modalités suivantes de répartition :

	<b>Proposé</b>	<b>Demandé</b>	<b>2011</b>
- Cinéma :	32 048 €	32 048 €	41 025 €
- Expositions :	1 500 €	1 500 €	1 500 €
- Fonctionnement :	7 722 €	7 722 €	6 378 €
- Spectacle :	35 098 € (dont 1500 € bibliothèque)	34 984 €	27 963 €
<b>TOTAL :</b>	<b>76 368 €</b>	<b>76 254 €</b>	<b>76 866 €</b>

Article 2 : La subvention sera versée à la signature de la convention, déduction faite de l'avance de 10 000 € versée selon la délibération n° 2011/85 du 20 décembre 2011.

Fait à Vouziers le

Le Président

Sylvain MACHINET

Le Maire

Claude ANCELME

# PROJET

AVENANT A LA CONVENTION du 29 septembre 2010

LIANT LA VILLE DE VOUZIERS

A L'ASSOCIATION HARMONIE MUNICIPALE

Affectation de la subvention 2012

Entre les soussignés

M. Claude ANCELME, Maire de la Ville de Vouziers, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite Ville,

M. Laurent BACQUENOIS, Président de l'Association Harmonie Municipale, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de ladite association

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Il est attribué à l'Harmonie Municipale une subvention de 36 370 € (trente six mille trois cent soixante dix euros). L'affectation et la répartition de la subvention se fera dans les comptes de l'association selon les modalités suivantes de répartition :

	<b>Proposé</b>	<b>Demandé</b>	<b>2011</b>
Fonctionnement école de musique :	28 000 €	28 000 €	28 000 €
Fonctionnement Harmonie :	6 200 €	6 300 €	6 200 €
Investissement	2 170 €	2 250 €	2 170 €
<b>TOTAL :</b>	<b>36 370 €</b>	<b>36 550 €</b>	<b>36 370 €</b>

Article 2 : La subvention sera versée à la signature de la convention.

Fait à Vouziers le

Le Président

Le Maire

Laurent BACQUENOIS

Claude ANCELME